

Formation - Emploi des Jeunes - Subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'Assemblée Communale est invitée à accorder les subventions suivantes :

- Maison des Chômeurs du Doubs	3 000 F
- Agence de Développement Économique du Doubs (dans le cadre de l'opération ODACE)	50 000 F
TOTAL	53 000 F

En cas d'accord, la dépense totale, soit 53 000 F, sera prélevée sur le chapitre 961.0/657.30250 du budget primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.